

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse

06600 – ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

Délibération 2020-40

**OBJET : Travaux de conformité des déchèteries -
Financement par emprunt.**

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants : Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 12

Visio : 6

Votants : 24

Procuration 3

Date de la convocation :

4 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-40-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de
Lérins ;

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT,
délégués de la Commission Syndicale ;
Xavier WIIK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la
prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de
gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été
baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également
détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence
sanitaire.

Mme Khéra BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Comité syndical d'UNIVALOM a décidé, par voie d'une délibération en date du 05 juillet 2016, la réalisation de la troisième phase de la mise aux normes des déchèteries sur la base d'un plan de financement prévoyant le recours à un emprunt bancaire à long terme.

La mise aux normes des déchèteries de Mouans-Sartoux, Mougins et Le Cannet se poursuivant en 2020 et 2021, il a été décidé de procéder au financement spécifique des investissements correspondants.

Les caractéristiques du financement recherché sont les suivantes :

Budget	Montant du financement attendu (Euros)	Durée	Type d'emprunt	Périodicité de remboursement du capital et de paiement des intérêts	Nature des investissements financés
Budget Principal	900 000	25 ans	Amortissable	Annuelle	Travaux de mise aux normes des déchèteries

La consultation bancaire a été réalisée dans un contexte confirmant les conditions de financement actuellement favorables aux Collectivités. Parmi les six établissements financiers sollicités, deux ont remis une offre au Syndicat. Il s'agit du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, et de la Caisse d'Epargne.

Après analyse des offres, UNIVALOM a proposé de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en taux fixe, la plus avantageuse économiquement pour lui.

Les paramètres choisis sont les suivants :

- Classification dans la charte Gissler : 1A (Indices zone Euro ; Taux fixe)
- Montant : 900 000 Euros
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt à 0,93%
- Amortissement : Linéaire
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : Au plus tard le 20 novembre 2020
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt, soit 900 Euros

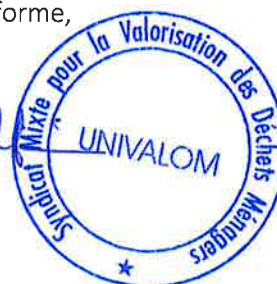
Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE la signature du contrat de prêt auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans les conditions énumérées ci-dessus,
- AUTORISE l'inscription des crédits au Budget Primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-40-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020